

La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

26 août 1789

Les députés votent la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui, après l'abolition des privilèges, précise les droits et les devoirs des Français.



Égalité des droits

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Vote de la loi par les représentants du peuple, égalité devant la loi

« La loi est l'expression de la volonté générale, elle doit être la même pour tous. »

Pas d'arrestation arbitraire

« Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi. »

Liberté de conscience et d'opinion

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. »

Liberté d'expression

« Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement. »

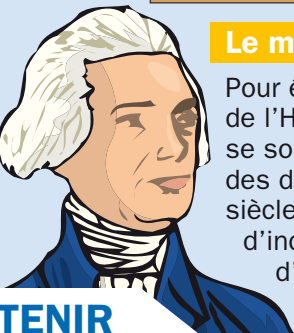
Égalité devant l'impôt

« Une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre les citoyens. »

Le modèle américain

Pour écrire la Déclaration des droits de l'Homme, les députés français se sont inspirés de la Déclaration des droits anglaise de la fin du 17^e siècle et surtout de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique rédigée par Thomas Jefferson en 1776.

Thomas Jefferson



La Fayette

Ce militaire noble est très populaire depuis qu'il a participé à la guerre de l'Indépendance des États-Unis. Il est l'un des députés les plus importants de l'Assemblée.



À RETENIR

- 1 Le 26 août 1789, les députés votent la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.
- 2 C'est un texte très important sur lequel s'appuie encore aujourd'hui notre système politique.

- 3 Il garantit l'égalité devant la loi, les libertés d'expression et d'opinion et la fin de l'arbitraire.
- 4 Le texte est inspiré de la Déclaration anglaise et de la Déclaration d'indépendance des États-Unis.

Liberté de conscience : liberté de penser et de croire ce que l'on veut.
Contribution (ici) : argent donné à l'État pour ses dépenses.
Populaire : aimé par beaucoup de gens.
Arbitraire : prise de décision sans se soucier de la loi.